

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité a pour but de faire progresser les enfants et les jeunes ayant des difficultés scolaires grâce au développement de compétences à travers des activités éducatives utiles pour l'apprentissage scolaire.



Cet accompagnement est destiné à un groupe de 15 enfants et des 15 adolescents sur demande de leurs enseignants et de leurs parents. L'accueil se fait les jours d'école de 17h à 19h et est réparti en deux temps distincts : l'aide aux devoirs, de trois quarts d'heure à une heure.

Les activités éducatives : de trois quarts d'heure à une heure selon les âges. Ce dispositif nécessite l'engagement des parents et des jeunes.

Pôle accompagnement à la scolarité primaire

Pour 15 enfants âgés de 6 à 11 ans ayant besoin d'un accompagnement pour les aider à résoudre leurs difficultés scolaires.

Ateliers éducatifs :

- théâtre (pour travailler le vocabulaire et le Français),
- arts plastiques (éveil culturel),
- pâtisserie,
- bibliothèque, ludothèque,
- percussion,
- cyberbase (recherche et maîtrise des outils informatiques),
- jeux d'écriture.

Pôle accompagnement à la scolarité Ados

Destiné à 15 collégiens ayant besoin d'un accompagnement pour résoudre leurs difficultés scolaires.

Ateliers éducatifs mis en place en fonction des difficultés scolaires :

- théâtre,
- percussions,
- cyberbase,
- architecture de briques,
- jeux d'écriture,
- jeux de logique mathématiques,
- langues.

Liens utiles

[Pôle Accueil Jeunes \(PAJ\)](#)

[La réussite éducative](#)